



Déclaration préalable

Conseil supérieur de l'éducation du 11 juin 2026

Monsieur le président,
Madame la directrice générale,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Comme l'ensemble de nos concitoyens, la FCPE a été profondément choquée par l'affaire Lyhanna. Ce drame nous oblige collectivement à tirer toutes les conséquences des violences faites aux enfants pour mieux les prévenir, les repérer et les combattre.

Les révélations se multiplient depuis plusieurs années concernant des situations de violences sexistes et sexuelles dans le cadre scolaire, périscolaire, sportif ou associatif. Les affaires récemment mises au jour dans le périscolaire parisien nous rappellent une réalité que nous ne pouvons plus ignorer : ces violences ne sont ni exceptionnelles ni marginales. Elles traversent l'ensemble de la société et révèlent des défaillances qui nécessitent une réponse globale, coordonnée et ambitieuse.

L'école n'est pas extérieure à cette réalité. Elle doit au contraire être l'un des principaux leviers de lutte contre ces violences. Cela suppose de sortir d'une logique de réaction au coup par coup pour construire une véritable politique de prévention et de protection des enfants.

La FCPE demande un renforcement significatif des personnels médico-sociaux dans les écoles et les établissements scolaires. Comment repérer plus tôt les situations de danger lorsque les médecins scolaires, les infirmières, les assistants de service social et les psychologues de l'Éducation nationale sont en nombre insuffisant et inégalement répartis sur le territoire, créant des disparités importantes dans l'accompagnement et la protection des élèves ? Comment accompagner les victimes, leurs familles et les équipes éducatives sans les moyens humains nécessaires ? Dans ces conditions, il est illusoire de prétendre renforcer la protection des enfants sans un plan massif de recrutement.

La protection des enfants exige également des contrôles d'honorabilité réguliers, systématiques et effectifs pour toutes les personnes amenées à travailler auprès d'eux, sur le temps scolaire comme sur le temps périscolaire. Personnels de l'Éducation nationale, agents des collectivités, intervenants extérieurs : aucune faille ne doit être tolérée. Toutefois, ces contrôles, indispensables, ne sauraient remplacer une politique ambitieuse de prévention, de formation et de vigilance collective.

Cette prévention passe aussi par l'éducation. C'est pourquoi la FCPE réaffirme son attachement à l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité. L'EVAR et l'EVARS sont des outils essentiels pour promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, lutter contre les stéréotypes, apprendre le respect du consentement et permettre aux enfants et aux adolescents d'identifier les situations de violence.

Pourtant, malgré les obligations prévues par les textes, ces enseignements demeurent encore trop souvent insuffisamment mis en œuvre. Trop d'élèves ne bénéficient pas des séances auxquelles ils ont droit. Trop de personnels manquent de temps, de formation ou d'accompagnement pour les assurer. Ce constat d'échec collectif ne peut plus être ignoré. Là encore, les ambitions affichées ne sont pas à la hauteur des moyens mobilisés.

La FCPE demande donc un véritable plan de déploiement de l'EVAR et de l'EVARS, accompagné d'un effort massif de formation des personnels. Car l'éducation demeure l'un des moyens les plus efficaces pour prévenir les violences avant qu'elles ne surviennent.

Former au respect, à l'égalité, au consentement et à l'intégrité de chacun n'est pas une mission accessoire de l'école. C'est une mission fondamentale du service public d'éducation.

Face à des violences qui continuent de détruire des vies et de briser des parcours, nous avons besoin de moyens, de formation, de prévention et de volonté politique. Les enfants ont droit à une protection effective. Les familles sont en droit de l'attendre. La FCPE continuera à porter cette exigence avec détermination.

Je vous remercie de votre écoute.